

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 12 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

### Étaient présents :

M. DEPOUEZ  
M<sup>me</sup> LE GALL  
M. ROUAULT  
M<sup>me</sup> LEFEBVRE-BERTIN  
M. BOUFFORT  
Mme CABANIS  
M. AUBERT  
M<sup>me</sup> MASSART  
M. TRUBERT  
M<sup>me</sup> KHAN  
M. PHILOUX  
M. CHAIZE  
M<sup>me</sup> HERCEG-GALESNE  
M<sup>me</sup> DANIELOU  
M<sup>me</sup> PAIMPARAY-KANY  
M. CORVOL  
M<sup>me</sup> BRICE  
M<sup>me</sup> LEVENÉ  
M. PAUGAM  
M. LEMARCHAND  
M<sup>me</sup> BATAILLE  
M. LE FUR  
M. LUCET  
M<sup>me</sup> SIMONESSA  
M. PERRUDIN  
Mme QUEMENER

Date de convocation : 29/11/2022

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Présents à l'ouverture de la séance : 25

Quorum réuni

### Étaient excusés :

Mme GOUGEON, qui a donné pouvoir à Mme MASSART.  
M. MOKHTARI, qui a donné pouvoir à M. CHAIZE.  
M. GARNIER, qui a donné pouvoir à M. ROUAULT.  
M<sup>me</sup> BOISNARD, qui a donné pouvoir à M. DEPOUEZ.  
M<sup>me</sup> LOCHOU-REGNARD, qui a donné pouvoir à M. BOUFFORT.  
M. CAILLARD, qui a donné pouvoir à Mme QUEMENER.  
M. LE FUR, qui a donné pouvoir à Mme SIMONESSA à partir de 21h54.

### Était absent :

M. BABOU.  
M. TRUBERT jusqu'à 20h42.

### Secrétaire de séance :

M. CHAIZE





18/14 – 06 décembre 2022

## Accueil de loisirs - Tarifs hors repas applicables à compter du 1er janvier 2023.

### Le rapporteur,

- expose que, lors de la commission des affaires scolaires et de la jeunesse, qui s'est réunie le 15 novembre 2022, les bilans 2022 de l'ALSH ont été examinés et différentes simulations d'évolution de tarifs ont été présentées.
- indique que la commission mixte des affaires scolaires et de la jeunesse, qui s'est réunie le 15 novembre 2022 a étudié et examiné l'évolution des tarifs des sorties ALSH et qu'il a été proposé de nouveaux tarifs.
- propose les tarifs suivants de garde et de sorties pour l'accueil de loisirs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

QUOTIENT FAMILIALE 2023	RAPPEL TARIFS 2022 (Hors repas)		Proposition tarifs 2023 avec + 2%	
	Journée	½ journée	Journée	½ journée
QF<350	3,99 €	2,66 €	3,99 €	2,66 €
350<QF<650	4,66 €	3,06 €	4,66 €	3,06 €
650<=QF<800	5,45 €	3,69 €	5,56 €	3,76 €
800<=QF<900	7,51 €	4,95 €	7,66 €	5,05 €
900<=QF<1100	8,26 €	6,00 €	8,43 €	6,12 €
1100<=QF<1295	9,01 €	7,06 €	9,19 €	7,20 €
QF >= 1295	9,77 €	7,51 €	9,97 €	7,66 €
familles non domiciliée sur la commune	24,92 €	16,50 €	25,42 €	16,83 €
SORTIES ALSH 2023	RAPPEL TARIFS 2022		Proposition tarifs 2023 avec +2%	
Piscine Villejean et Gayeulles	2,00 €		2,04 €	
Piscine de Cesson	3,20 €		3,26 €	
Piscine de Montfort	3,00 €		3,06 €	
Sorties diverses (écomusée, spectacles, parc de loisirs, mer...)	5,00 €		5,10 €	
Patinoire/cinéma/Woupi	6,00 €		6,12 €	
Bowling/ Parc à thème/cinéma 3D	8,00 €		8,16 €	
Mini camps enfants pacéens ou du Syrenor / jour	16,00 €		16,32 €	
Mini camps enfants extérieurs / jour	18,00 €		18,36 €	
Activités spécifiques (nautisme...)	12,00 €		12,24 €	

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

**Considérant** l'avis favorable émis par la Commission mixte des Affaires scolaires et de la Jeunesse du 15 novembre 2022,



**le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**ADOpte :**

La grille des tarifs présentée dans le bordereau, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Autorise :**

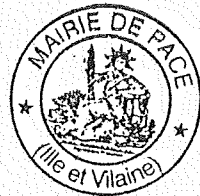
le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

**VOTE : Unanimité.**

Quorum réuni 25 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,  
Alain CHAIZE.



Le Maire,  
Hervé DEPOUEZ.

